

*Au Conseil communal
de et à
1424 Champagne*

Préavis municipal n° 43 (24)

Municipal responsable : J. Schaffner

**Demande d'adoption d'un crédit
pour le remplacement du serveur de gestion de la STAP
(station de pompage) de Saint-Maurice**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Le présent préavis a pour objet la demande d'adoption d'un crédit pour la mise à niveau du système de régulation de la station de pompage d'eau potable de Saint-Maurice.

Le système actuel a été modernisé en 2017, lors de la construction du réservoir de Champagne. Il permet une gestion optimisée de la station de pompage et une communication avec le réservoir, mais également un contrôle à distance des installations.

Cette installation est actuellement fonctionnelle, néanmoins il est nécessaire de suivre l'évolution de la technologie, afin de garantir la sécurité et l'entretien de notre réseau à l'avenir.

Afin, dans un premier temps, d'améliorer le flux d'autocontrôle, le fournisseur de prestation responsable de l'automatisation de notre installation a été rencontré récemment dans le but de nous présenter les solutions actuelles.

Des outils intelligents de gestion du réseau d'eau potable existent incluant ces fonctionnalités. Mais cette évolution logicielle n'est pas adaptée au matériel informatique actuel, qui date de bientôt 7 ans.

Après analyse, la solution que privilégie la municipalité est le remplacement du matériel informatique en place, afin de permettre la mise à niveau du système.

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

L'offre reçue par notre prestataire comprend les prestations suivantes :

- Fourniture d'un nouveau serveur de gestion
- Reprise de la programmation de notre gestion et intégration dans le nouveau système, installation des nouvelles fonctionnalités d'autocontrôle
- Fourniture et installation d'un pare-feu physique

Le nouveau serveur, de type industriel, aura des performances actuelles avec un disque dure SSD interne et un disque dur externe complémentaire. Il sera fourni avec les licences standards pour sa fonction de serveur.

Comme mentionné précédemment, la partie installation comprendra la configuration standard du serveur, mais également l'installation du logiciel dédié à la gestion de notre station de pompage et la récupération des programmations actuelles. L'intégration de la gestion de notre autocontrôle sera également comprise dans cette installation.

En plus des prestations de base décrites précédemment, la municipalité souhaite renforcer la sécurité d'accès à cette infrastructure importante, raison de l'installation d'un pare-feu physique, qui permettra de se prémunir d'éventuelles attaques informatiques. Cette fonction n'existe pas actuellement.

Il est à noter que le matériel situé dans le réservoir ne nécessite pas de mise à niveau, car la gestion de base et le raccordement Internet se font au niveau de la STAP.

3. COÛTS

Le montant estimatif de ces travaux se compose de :

Fourniture, matériel	CHF	3'180.00
Configuration du nouveau serveur de gestion	CHF	2'890.00
Sécurité informatique, pare-feu physique	CHF	3'190.00
Divers et imprévus	CHF	500.00
Total HT	CHF	9'760.00
TVA 8.1%	CHF	790.55
Total TTC	CHF	10'550.55

Monsieur Jérôme Schaffner, municipal, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°43 (24),
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

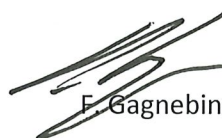
- **d'autoriser** la municipalité à réaliser les travaux de remplacement du serveur de gestion de la STAP (station de pompage) de Saint-Maurice,
- **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 10'550.55,
- **de financer** ce montant par un emprunt bancaire,
- **d'amortir** ce montant sur une période de 3 ans, à raison de CHF 3'516.85 par année, dès l'année suivant la clôture du préavis .

Approuvé par la municipalité dans sa séance du 29 février 2024.

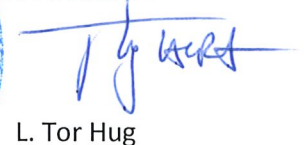
Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :


F. Gagnebin

la secrétaire :


L. Tor Hug

